

Addenda ADD-M02

Date: Le 19 juin 2026
Projet: CPE pays de cornemuse
(Réf: LC24-069)

Maître de l'ouvrage: A4 Architecture

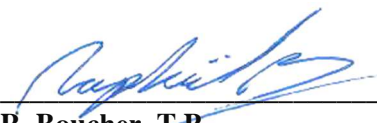
*Note: Cette addenda est émise pour clarifier et/ou modifier les documents contractuels. Si l'entrepreneur considère que celle-ci peut entraîner une modification au montant du contrat, ce dernier doit aviser le professionnel dans les 72 heures, sinon, elle est exécutoire. Dans ce dernier cas, l'entrepreneur doit présenter un prix ventilé par élément en inscrivant tous les matériaux, main-d'œuvre, coût unitaire, taxes et profit de l'entrepreneur. Les travaux qui entraînent une modification de coût **ne doivent pas être exécutés** avant l'approbation de l'ordre de changement par le propriétaire.*

Description :

Réponses aux questions des soumissionnaires

Nombre de pages: 1 (incluant texte)

- Les demandes d'équivalences suivantes ont été acceptés :
 - EQUIVALENCE BROAN AE80K - CYCLONE ESCBP80
 - EQUIVALENCE DE ALUMAVENT 1200 - TAMCO 7000
 - EQUIVALENCE DE ALUMAVENT 3160 - TAMCO 1000
 - EQUIVALENCE DE ALUMAVENT 3960 - TAMCO 9000
 - EQUIVALENCE DE VENTEX-Price DE-635
 - EQUIVALENCE Greenheck SP - S&P L
 - ÉQUIVALENCE GRILLES PRICE VS AIRVECTOR
 - Équivalence VCF Airvac – Nailor
 - ERE sub et data
 - GSA1-GAA1 sub et data
 - GSA4-GAA4 sub et data
 - Selection - Daikin VRV - CPE Au Pays De Cornemuse
 - submittal Ventilateur
 - THERMOLEC VC STELPRO SE



R. Boucher, T.P.